



## PRÉFET DU CHER

Direction départementale des Territoires du Cher

### COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

Réunion du jeudi 06 septembre 2018

#### COMPTE-RENDU

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie à la direction départementale des Territoires, le jeudi 06 septembre 2018 à 14h00, sous la présidence de M. Maxime CUENOT, directeur-adjoint à la DDT du Cher et représentant la préfète du Cher.

#### ***Assistaient à la réunion :***

M. A. MILESI, représentant la DDT du Cher  
Mme G. de BENGY-PUYVALLEE, représentant le Conseil Départemental  
M. X. CREPIN représentant l'association des maires du Cher **et mandaté par** M. D. MARCEL  
M. G. LAMY, représentant le syndicat intercommunal pour la révision et le suivi du schéma directeur de l'agglomération berruyère  
M. E. GANGNERON, représentant la Chambre d'Agriculture du Cher  
M. A. LESPAGNOL, représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles  
M. Ph. POISSON, représentant la coordination rurale du Cher  
Mme J. FLOQUET, représentant la confédération paysanne du Cher  
M. D. MONTALIVET, représentant le Syndicat de la propriété privée rurale du Cher **et mandaté par** M. B. SERVOIS  
M. Michel PAPEGAEY, représentant la fédération des chasseurs du Cher  
M. L. GIRAUD, représentant de la chambre des notaires du Cher  
M. B. SOUDEE, représentant l'association Nature 18  
M. J-C. BOURDIN, représentant le conservatoire des espaces naturels

#### ***Assistaient également à la réunion sans voix délibérative :***

M. F. DAVID, SAFER  
Mme T. DAZIN, DDT  
Mme S. MARQUET, DDT  
Mme M. ROUSSEAU, DDT  
Mme E. GARGADENNEC, DDT

#### ***Étaient excusés :***

M. G. PREAU, représentant le syndicat des jeunes agriculteurs du Cher

**Étaient absents :**

M. G. de SAPORTA, président de l'association départementale des communes forestières  
M. F. CRUTAIN, représentant de l'Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural  
M. R. PROUST, représentant l'Institut national de l'origine et de la qualité

**Quorum** : le quorum est atteint puisque 16 membres (14 + 2 pouvoirs) sur 20 sont présents.

---

➤ **Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 juillet 2018**

Le compte-rendu est approuvée à l'unanimité.

---

➤ **Dossiers soumis à auto-saisine systématique et obligatoire :**

**Demande de dérogation à l'urbanisation limitée pour la Carte Communale de CHERY**

En l'absence d'éléments fournis dans la demande de dérogation à l'urbanisation limitée , la commission n'a pas pu apprécier :

- l'ensemble des secteurs situés en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation, la demande de dérogation se limitant à identifier 4 secteurs (Route de Reuilly, Route de Vatan et Chemin du Coudray) sans indiquer précisément les surfaces concernées
- l'impact de l'ouverture à l'urbanisation sur les espaces agricoles, l'activité agricole et sur les espaces naturels.

Résultat du vote

Contre : 16

Abstention : 0

Pour : 0

La commission a rendu un avis défavorable à l'unanimité

**Cub 018 239 18 02013**

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet** : THIRD STEP ENERGY
- **Lieu du projet** : « Le Gour Domaine » – 18 800 Saligny le Vif

**Description du projet** : Construction d'une centrale photovoltaïque au sol

Le projet se situe sur des parcelles à vocation agricole qui sont exploitées à ce jour. Compte tenu du manque de données sur le projet agricole présenté par la société, le maintien du caractère agricole de la parcelle ne peut être assuré.

La commission s'appuie sur les recommandations de la charte *Agriculture, urbanisme* pour motiver son avis défavorable. Cette charte prévoit de préserver notamment les surfaces agricoles et favoriser l'implantation des centrales photovoltaïques au sol sur des terrains déjà artificialisés et/ou sur lesquels des mesures réglementaires interdisent toute autre valorisation.

#### Résultat du vote

Contre : 14  
Abstention : 2  
Pour : 0

La commission a rendu un avis défavorable

---

#### ➤ **Dossiers soumis à saisine obligatoire :**

##### **PC 018 192 18 00001**

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet :** M. FAUCHERE Éric
- **Lieu du projet :** La Boirée – 18270 REIGNY
- **Description du projet :** Construction d'un bâtiment agricole destiné au stockage de paille et fourrage

#### Résultat du vote

Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 16

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

##### **PC 018 065 18 00001**

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet :** CARNEL Maxime
- **Lieu du projet :** La Bruyère – 18160 CHEZAL BENOIT
- **Description du projet :** Construction d'un bâtiment agricole pour le stockage de matériels et céréales avec couverture en panneaux photovoltaïques

#### Résultat du vote

Contre : 0  
Abstention : 1  
Pour : 15

La commission a rendu un avis favorable

##### **PC 018 036 18 00004**

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet :** BURET Frédéric
- **Lieu du projet :** Verdeau – 18120 BRINAY
- **Description du projet :** Construction d'un bâtiment agricole pour le stockage de matériels et céréales avec couverture en panneaux photovoltaïques

Résultat du vote

Contre : 0  
Abstention : 1  
Pour : 15

La commission a rendu un avis favorable

**PC 018 112 18 00003**

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet** : LE MINTIER Erwan
- **Lieu du projet** : La Bergerie – 18170 IDS-SAINT-ROCH
- **Description du projet** : Construction d'un bâtiment agricole à usage de stockage bio avec couverture en panneaux photovoltaïques

Résultat du vote

Contre : 1  
Abstention : 0  
Pour : 15

La commission a rendu un avis favorable

**PC 018 051 18 00003**

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet** : M. RASLE Michel
- **Lieu du projet** : La Garde – 18250 LA CHAPELOTTE
- **Description du projet** : Construction d'un bâtiment agricole à usage de stabulation sur aire paillée

Le dossier est examiné en urgence par la commission pour que le porteur de projet puisse bénéficier d'une aide agricole dont le délai de demande est restreint.

Résultat du vote

Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 16

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

Le Président informe la commission qu'un avis tacite a été rendu pour le **PC 018 117 18 00004** concernant la reconstruction d'un bâtiment agricole pour le stockage de matériel agricole suite à un sinistre, situé à « Le Chezal Chênault – 18260 JARS » pour M. et Mme BIDOUX .

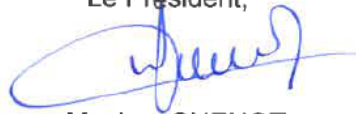
➤ Questions diverses

Dans le cadre des avis de la CDPENAF sur les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), une fiche d'analyse des extensions est proposée par la DDT. La commission valide cette fiche. Celle-ci est annexée au compte-rendu.

---

Le président clôt la séance à 15 h 30

Le Président,



Maxime CUENOT